

Contrat d'engagements Pommes-Poires 2022 / 2023 par l'AMAP A CHEVAL.

Adhérent(s)

Nom :
Adresse :

Mail :
Tél. :

Producteur :

MAISON GAILLARD
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi



Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 6 distributions de pommes et poires :

2022 : 06/10 – 03/11 – 01/12

2023 : 05/01 – 02/02 – 02/03

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3.50€ et 1 kilo de poire à 4.50€.

Les distributions auront lieu le Jeudi à Bruyères le châtel, entre 20h et 20h30.

Paiement à l'ordre de « Maison Gaillard », 3 chèques à établir comme suit :

- Un chèque pour les 3 distributions d'octobre à décembre : chèque n°1,
- Un chèque pour la distribution de janvier : chèque n°2,
- Un chèque pour les 2 distributions de février et mars : chèque n°3.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs PANIERS parmi :

Désignation	Prix unitaire	Montant des 3 chèques pour 6 distributions	Quantité souscrite	S/TOTAL
LE PANIER DE 10KG - <u>3 premières distributions</u> : 10kg pommes-poire (7 kg de 2 variétés de pommes et 3 kg de poires) - <u>3 dernières distributions</u> : 8kg de 2 variétés de pommes	38€ 28€	Chq1=114€ Chq2=28€ Chq3=56€		Chq1=..... € Chq2=..... € Chq3=..... €
LE PANIER DE 6KG - <u>3 premières distributions</u> : 6kg pommes-poire (4kg de 2 variétés de pommes et 2kg de poires) - <u>3 dernières distributions</u> : 5kg de 2 variétés de pommes	23€ 17.50€	Chq1=69€ Chq2=17.50€ Chq3=35€		Chq1=..... € Chq2=..... € Chq3=..... €
TOTAL	CHEQUE N°1 =	CHEQUE N°2 =	CHEQUE N°3 =	

Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le ____ / ____ / 2022 à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur